

COMITE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2003

Délibération n° 039

Objet : Retrait de Duttlenheim du Syndicat mixte pour le SCOTERS

Le Comité syndical,

- *Vu la demande de la commune de Duttlenheim, présentée par son Maire, Jean-Luc RUCH, (membre du Comité syndical), à ce même Comité syndical,*
- *Vu le débat conduit par son président, Robert GROSSMANN,*

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la volonté de la commune de Duttlenheim de rejoindre la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig.

Constate que la poursuite de la procédure sera menée par le Préfet, à la demande de la commune de Duttlenheim.

Demande que le Syndicat mixte pour le SCOTERS et la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig fassent en sorte que leurs documents d'urbanisme soient cohérents entre eux, et pour cela, qu'une convention de coopération soit passée entre les deux EPCI.

Cette convention, d'ailleurs souhaitée par le Préfet dans sa lettre du 19 Août 2003, pourrait porter sur les questions liées au tram-train, aux zones d'activités économiques, aux zones d'importance écologiques majeures, à la proximité de l'aéroport et du futur Grand Contournement Ouest, à la maîtrise de l'étalement urbain et aux questions d'habitat, à la mixité sociale et globalement à l'équilibre entre les fonctions de centralité de l'agglomération strasbourgeoise et les villes moyennes ou bourgs-centre qui la bordent, telles que Molsheim ou Mutzig.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité